

ANNEXES

- Parutions journaux : Est Républicain & La Semaine
- Affichages sur le site Solvay
- Lieux d'enquête :
Mairies de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.78€ HT pour l'année 2020.

Avis publics

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de transition énergétique Dombasle Energie

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2020, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 33 jours, du lundi 19 octobre 2020 à 8 h 30 au vendredi 20 novembre 2020 inclus à 17 h, portant sur la demande présentée par la Société DOMBASLE ENERGIE, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Fécoopération (CSR) à Dombasle-sur-Meurthe, chemin de Varangéville, parcelle F 1245 et à Varangéville, rue Carnot prolongée, parcelles AM 147 et 149. La présente demande porte sur la construction et l'exploitation d'une chaufferie d'une puissance de 181 MW PCI et d'une capacité moyenne totale de traitement de 368.000 tonnes de déchets (CSR) par an. Cette installation permettra de produire de l'énergie thermique et électrique pour le site industriel exploité par la Société Solvay Opérations France à Dombasle-sur-Meurthe, en substitution des chaufferies au charbon actuellement en service.

L'enquête publique se déroulera dans les mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville. La commune de Dombasle-sur-Meurthe est désignée siège de l'enquête. M. Gérard CAUQUELIN, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Grand Est sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe (lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h ; jeudi : 8 h 30-12 h) et de Varangéville (du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h 30) ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site Internet dédié à l'enquête, du lundi 19 octobre 2020 à 8 h 30 au vendredi 20 novembre 2020 à 17 h, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/zac-dombasle-energie> ;
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte-Catherine à Nancy), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes : par mail : pref-enquetelegale@meurthe-et-moselle.gouv.fr ; par téléphone : 03.83.34.25.52.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant un courrier écrit au responsable du projet à l'adresse suivante : Société DOMBASLE ENERGIE, Site Solvay, 2, rue Gabriel-Péri, 54110 Dombasle-sur-Meurthe.

Le public pourra présenter, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations et propositions sur le projet, selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Dombasle-sur-Meurthe, à l'attention de M. Gérard CAUQUELIN, commissaire enquêteur, place Suzanne-Pierre, 54110 Dombasle-sur-Meurthe ;
- sur les registres d'enquête disponibles aux mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-avant ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/dombasle-energie> ;
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes : lieux des permanences, dates des permanences, heures des permanences

Mairie de Dombasle-sur-Meurthe :
- lundi 19 octobre 2020 : 9 h-11 h ;
- samedi 7 novembre 2020 : 10 h-12 h ;
- lundi 16 novembre 2020 : 17 h-19 h.

Mairie de Varangéville :
- jeudi 29 octobre 2020 : 17 h-19 h ;
- samedi 14 novembre 2020 : 10 h-12 h ;
- vendredi 20 novembre 2020 : 15 h-17 h.

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par les communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la présente demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur rendez-vous pris selon les modalités précisées ci-avant ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques »).

222685300

EXTRAIT D'UNE DÉCISION de la commission départementale d'aménagement commercial de Meurthe-et-Moselle

Réunie le 29 septembre 2020, la commission départementale d'aménagement commercial de Meurthe-et-Moselle a décidé d'autoriser le projet présenté par la Société AXIS LA CASCADE, domiciliée 28, place Saint-Thibault, 57000 Metz, en vue de procéder en l'extension de 2.424 m² de surface de vente de l'enseigne commerciale La Cascade à Laxoux-Maxéville, par la création de deux magasins (Gift et Action) dans le local existant.

Le texte de la décision et les voies et délais de recours sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture.

223198930

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Micheville 1 »

Une consultation publique sera organisée par le préfet de Meurthe-et-Moselle sur le projet de création-réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Micheville 1 », située sur le territoire de la commune de Villerupt.

Cette consultation, d'une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera du mercredi 21 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus. Le dossier de création-réalisation de la ZAC « Micheville 1 », dans lequel figure notamment une évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale (MRAE) sur cette évaluation environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur le site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1> ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Consultations publiques ») ;
- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Villerupt (du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le dossier de création-réalisation de la ZAC auprès de l'EPA « Alzette-Belval » selon les modalités suivantes :

- par courrier : Etablissement public d'aménagement Alzette-Balval, Le Laboratoire, Site de Micheville, 57350 Audun-le-Tiche ;
- par mail : epa@alzette-belval.fr

Le public pourra présenter au préfet de Meurthe-et-Moselle, pendant toute la durée de la consultation, ses observations et propositions sur le projet de création-réalisation de la ZAC « Micheville 1 » selon les modalités suivantes :

- sur le registre de consultation dématérialisé accessible pendant toute la durée de la consultation publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1> ;
- sur le registre de consultation publique disponible au sein de la mairie de Villerupt, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- par courrier : préfecture de Meurthe-et-Moselle, bureau des procédures environnementales, 1, rue Prêtre-Claude-Erignac, CS 60031, 54038 Nancy cedex.

À l'issue de la présente consultation publique, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accepter ou de refuser la création-réalisation de la ZAC dite « Micheville 1 », située à Villerupt. Au plus tard à la date de publication de la décision accordant ou refusant la création-réalisation de la ZAC dite « Micheville 1 » et pendant une durée minimale de trois mois, le préfet de Meurthe-et-Moselle rendra public sur son site Internet (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>) la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation, ainsi que les motifs de la décision.

223205500

Publicités juridiques

SELARL ACT IJ
M^{rs} Sandra INGOLT- M^r Benoît JODEL
Huissiers de justices qualifiés
Commissaires de justice
12, rue de la Poterne, 54700 Pont-à-Mousson
Téléphone : 03.83.81.00.89
Courriel : contact@actij.fr - www.actij.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 1^{er} octobre 2020, à partir de 15 h 30, ventes judiciaires sur désignation, Salle Montrichard, route de Montrichard, 54700 Pont-à-Mousson.

Sur le parking de la salle socioculturelle : décorations murales et objets décoratifs divers, vaisselle, lave-vaisselle, gazinière et cuisinière, grille, armoire réfrigérée, tables type bistrot et chaises, mobilier divers dont meubles de salon, buffets, table basse, étagères, commodes, salon de jardin, etc., jantes et pneus, tourne-disques, climatiseur d'intérieur, ordinateurs portables (Samsung, Toshiba), ordinateur Macbook pro, imprimante, téléviseurs écrans plat, tabourets de bar, vêtements, tourne-disques, matériel de bricolage et visserie divers, livre ancien « TITEN », figurines, notamment Astérix, jeux et accessoires de sport, montre Festina.

Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire. Présentation des photographies et explications 1/2 h avant la vente. Envoi de catalogue sur demande. Possibilité de visites présélectes. Plus de détails sur : www.actij.fr

Paiement comptant - Frais en sus : 14,40 % TTC - Entèvement sur rendez-vous - Possibilité de lots.

222338400

Autres avis

ARRÊTÉ N° DDT-EEB-202-025 portant création d'une zone de protection de biotope « pelouse calcaire et milieux connexes du Plateau de Sainte-Barbe »

Afin de protéger un espace naturel remarquable de Meurthe-et-Moselle, le préfet a pris, en date du 10 juillet 2020, un arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection de biotope sur le site de « la pelouse calcaire et milieux connexes du plateau de Sainte-Barbe », sur les communes de Pont-Saint-Vincent, Maizières et Bainsville-sur-Madon. Vous pouvez consulter l'arrêté, pour grande connaissance de la délimitation du site et des mesures mises en place, sur le site de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>, ou en contactant la Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle.

221944800

Annouces légales et judiciaires

Vie des sociétés, appels d'offres, avis d'attribution, enquêtes publiques, etc.

Envoyer votre texte par mail : lerlegales@estrepublikain.fr

Contact : 03 83 59 09 32

Devis gratuit immédiat

L'EST Vosges

Annouces légales TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

lerlegales@estrepublikain.fr

Jean-François MAYEUX
Jean-Luc OESTERLE
Catherine SAVIN-
WATERMAN
Notaires associés
4 rue Saint Nicolas
BP90828
54011 NANCY CEDEX

Notaire

**SAS PERSON -
BODART- PETITPAS**
Notaires à TOUL (54200)
25 Rue Drouas - BP 23

Notaire

SCI TLC
Société Civile Immobilière
Capital : 23.923,00€
Siège : 11 rue du Pâquis Halloy
54210 VILLE EN VERMOIS
RCS NANCY 533467593

Nos services assurent les insertions légales sur tous les départements

Consultez-nous !

ajl@lasemaine.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de transition énergétique Dombasle Energie**

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2020, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 33 jours, du **lundi 19 octobre 2020 à 08h30 au vendredi 20 novembre 2020 inclus à 17h00**, portant sur la demande présentée par la société **DOMBASLE ENERGIE** afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR) à Dombasle-sur-Meurthe - chemin de Varangéville, parcelle F 1246 - et à Varangéville - rue Carnot prolongée, parcelles AM 147 et J49.

La présente demande porte sur la construction et l'exploitation d'une chaufferie d'une puissance de 181 MW PCI et d'une capacité moyenne totale de traitement de 368 000 tonnes de déchets (CSR) par an. Cette installation permettra de produire de l'énergie thermique et électrique pour le site industriel exploité par la société Sulvay Opérations France à Dombasle-sur-Meurthe en substitution des chaudières au charbon actuellement en service.

L'enquête publique se déroulera dans les mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville. La commune de Dombasle-sur-Meurthe est désignée siège de l'enquête. M. Gérard CAUQUELIN, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand Est sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe (lundi-mardi-mercredi-jeudi) : 8h30-12h et 13h30-17h - jeudi : 8h30-12h) et de Varangéville (du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30) ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du lundi 19 octobre 2020 à 08h30 au vendredi 20 novembre 2020 à 17h00 à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/dombasle-energie>
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine à NANCY), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
- par mail : pref-enquete@meurthe-et-moselle.gouv.fr
- par téléphone : 03 83 34 25 52.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant une demande écrite au responsable du projet à l'adresse suivante : Société DOMBASLE ENERGIE - Site Sulvay - 2 rue Gabriel Péri - 54110 Dombasle-sur-Meurthe.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dombasle-sur-Meurthe - A l'attention de M. Gérard CAUQUELIN, commissaire enquêteur - Place Suzanne Pierre - 54110 Dombasle-sur-Meurthe ;
- sur les registres d'enquête disponibles aux mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-avant ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/dombasle-energie>

• directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Dombasle-sur-Meurthe	lundi 19 octobre 2020	09h00-11h00
	samedi 7 novembre 2020	10h00-12h00
	lundi 16 novembre 2020	17h00-19h00
Mairie de Varangéville	jeudi 29 octobre 2020	17h00-19h00
	samedi 14 novembre 2020	10h00-12h00
	vendredi 20 novembre 2020	15h00-17h00

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par les communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la présente demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Dombasle-sur-Meurthe et de Varangéville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur rendez-vous pris selon les modalités précisées ci-avant ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubrique « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques »).

3111000105-6

Journal de Semaine

LA NEWSLETTER QUOTIDIENNE D'INFORMATION
RÉALISÉE PAR LA RÉDACTION DE LA SEMAINE



INSCRIPTION GRATUITE SUR NOTRE SITE WEB :
www.lasemaine.fr

A découvrir en attendant votre hebdomadaire du jeudi

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Nous nous chargeons de la publication au BODACC sur simple demande

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MAYEUX, Notaire à NANCY (54), le 16 octobre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des deux époux, par :

Monsieur Denis André Alain GOMBILLARD, informaticien, et Madame Patricia Marie-Claire DEMOUGIN, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à CHAMPENOUX (54280) 6 allée des Charmilles.
Monsieur est né à LAXOU (54520) le 12 avril 1964.
Madame est née à COMMERCY (55200) le 10 mai 1965.

Mariés à la mairie de TOMBLAINE (54510) le 13 février 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-François MAYEUX, notaire à NANCY (54-000) 4 Rue Saint-Nicolas.

En sens d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis,
Maître Jean-François MAYEUX
AJL 090010725

Par acte SSP du 19/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée «DRNAS4 Siège social : Centre commercial Auehan La Sapinière, rue de la sapinière, 54520 LAXOU Capital : 20400€ Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, toutes prestations de ventes et de services relatives aux secteurs informatique, électronique, électrique, télé-phonique, multimédia, high-tech, imprimerie et ludique. Toutes les opérations de formation professionnelle des adultes et de la formation continue. Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Président : M Stéphane VALENTIN, 8 avenue de l'Europe, 54270 ESSEY-LÈS-NANCY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers à la société est soumise à l'agrément de la société après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANCY
AJL 060010726

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : QUALIT Siège social : 17 rue Molière - 54280 SEICHAMPS Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune entièrement souscrites et libérées Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays : Activité principale : Activité de courtage en travaux et maître d'œuvre. Activité secondaire : Vente, négociation, achat de matériaux du bâtiment et des travaux publics Gérant : Monsieur Yvan RAVIART demeurant à 9 rue de Verdun - 54130 SAINT MAX Immatriculation au RCS : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY
AJL 090010730

Envoyer vos annonces légales
ajl@lasemaine.fr

NOTAIRES EXPERTS COMPTABLES AVOCATS COLLECTIVITÉS



Confiez-nous la publication de vos annonces légales !

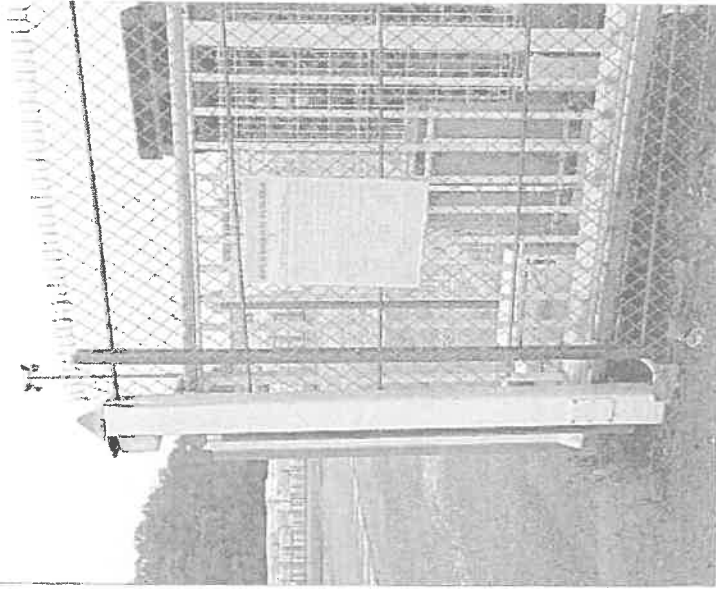
Devis gratuit
03 87 17 34 34
ajl@lasemaine.fr

← 2 octobre 2020
12:20



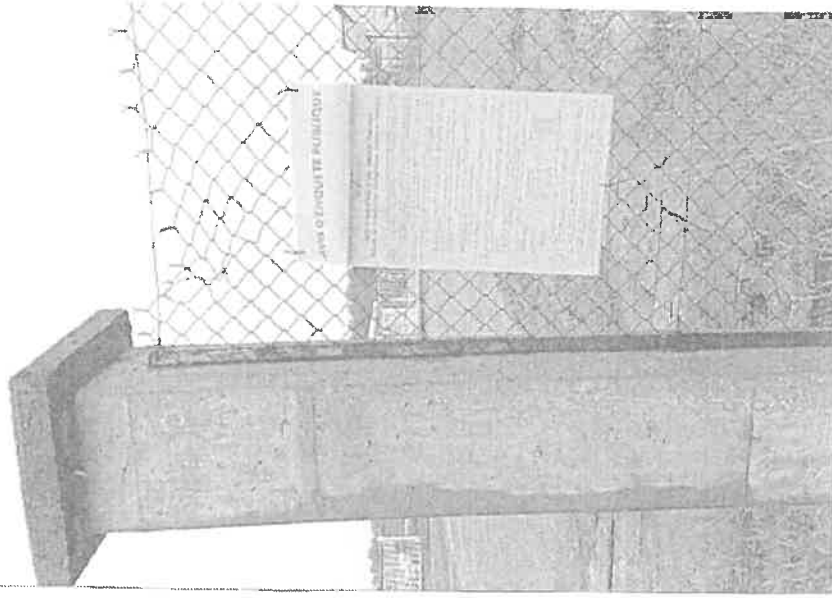
1

2 octobre 2020
10:02



2

← 2 octobre 2020
12:14



3

